

République Française

Département de la Savoie

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-02-10
Séance du vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-mars à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire* et le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Date de convocation : lundi 16 mars 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Présents	15	Pouvoirs de	0	Absents	0
COMBAZ Alain					
SEGARD Magali					
GRANGE Michel					
CHARPIN Brigitte					
LALLAU Corentin					
TICHADOU Virginie					
CHAPILLON Quentin					
COURS Océane					
BUGAUD Mickael					
BOUVIER Joëlle					
BRIAND Yannick					
LEGRAND Anne-Sophie					
CHARMEAU Mickael					
AURIA-DUFFEAL Clément					
CHRISTIN Valérie					

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

Objet : Election du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

MG A.C.

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Mr AURIA-DUFFEAL Clément : 2 voix (deux)

– Mr COMBAZ Alain : 13 voix (treize)

- Mr Alain COMBAZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
Michel GRANGE

Le Maire,
Alain COMBAZ

